



CONVOCATION ET LETTRE REMIS MAIN PROPRE POUR DEPART

Par **heless**, le **12/12/2011** à **21:21**

bonjour,

Depuis plusieurs jours,voire semaines, je subis une pression et des reproches sur mon poste par mon supérieur et quelques collègues. on avait prévenu que mes faits et gestes étaient observés.

Il y a 3 semaines, mon supérieur avait pris RDV pour ce jour afin de un bilan de mon activité car cela fait presque un an que j'étais en poste.

il me dit que je ne correspond plus au poste et me donne une lettre qui stipule:

OBJET :Convocation a entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous sommes amenés à envisager à votre égard une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. en application des dispo de l'article L 1232-2 du CDT, nous vous prions de vous présenter à ... Dans nos Locaux....pour un entretien sur cette éventuelle mesure.

Nous vous rappelons qu'une personne de l'entreprise peut assister à l'entretien.

Nous vous informons que nous vous dispensons d'activité à compter de ce jour et jusqu'à l'issu de la procédure .

je ne m'attendais pas à cette situation et j'ai peur de la suite car je suis une jeune mère célibataire. que dois-je faire pour avoir au moins le chômage pour subvenir à mes frais en attendant de retrouver du travail ?

Merci pour vos réponses.

Sinon bonnes fêtes à tous.

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **21:59**

Bonjour,

Déjà la formulation n'est pas correcte car il devrait être mentionnnné que vous pouvez vous faire assister par une personne appartenant au personnel de l'entreprise, s'il y a des représentants du Personnel et je vous conseillerais que ce soit par l'un d'eux...

S'il n'y en a pas dans l'entreprise, vous pourriez vous faire assister un Conseiller du Salarié...

De toute façon, tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi puisque vous remplissez les conditions d'ancienneté d'affiliation...